

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE138

présenté par
M. Dombreval, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« réclamée »,

insérer les mots :

« à ce propriétaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.